



COMITÉ ASSURER LA MOBILITÉ DURABLE DANS LA VILLE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 27 JUIN 2023 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Sont présents : M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et président du comité
M^{me} Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale et vice-présidente du comité
M^e François Bélisle, conseiller municipal
M. René Martin, conseiller municipal
- Invités présents : M^{me} Geneviève Auclair, conseillère municipale (arrivée : 9 h 16)
M^{me} Maryse Bellemare, conseillère municipale (départ : 9 h 38)
M. Stéphane Blouin, chef de service – Finances et assistant-trésorier (9 h 26 à 9 h 53)
M. Pascal Brodeur, chef de division – Conception et réalisation (arrivée : 9 h 26 à 9 h 53)
M^e Pierre-Yves Brouillette, juriste
M. Dany Carpentier, conseiller municipal
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (arrivée : 9 h 33)
M. Patrice Dupuis, ing. directeur général – STTR
M^{me} Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associé (arrivée : 9 h 33)
M^{me} Sonia-Karine Larocque, ing. chef de division – Planification
M^e Frédéric Malenfant, chef de service – Grands projets et portefeuille immobilier (arrivée : 9 h 07)
M^{me} Marianne Méthot, conseillère stratégique sénior (départ : 10 h 15)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
M. Benoit Plante, expert stratégique (9 h 26 à 9 h 53)
M^{me} Cindy Savard-Tremblay, coordonnatrice – Finances (9 h 26 à 9 h 53)
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable (9 h 26 à 9 h 52)
M. Luc Tremblay, conseiller municipal (arrivée : 9 h 09)
M^{me} Cynthia Simard, directrice – Communications et participation citoyenne
M. François Vaillancourt, directeur général
- Absences : M. Michel Blais, citoyen
M. Jonathan Bradley, conseiller municipal
M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal et maire suppléant
M. Clyde Crevier, ing., M. Ing., PMP, coordonnateur – Mobilité durable et circulation
M^{me} Anne-Marie Decelles, citoyenne
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
M. Patrice Gingras, ing. directeur – Génie
M. Marc-André Hould, attaché politique – Communications et relations de presse M.
Robert Lajoie, urbaniste en chef
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal
M. Alain Lizotte, directeur – Travaux publics
M^{me} Sabrina Roy, conseillère municipale

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 9h. M. Pierre Montreuil préside la rencontre et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Dany Carpentier agit à titre de membre du comité.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Pierre Montreuil fait la lecture de l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.

3. Adoption et modification du procès-verbal de la séance du 23 mai 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

4. Modification du règlement sur le stationnement de certains organismes publics (UQTR, CIUSSS, etc.) afin de revoir le montant des amendes

Me Pierre-Yves Brouillette informe les membres du comité d'une modification au règlement sur le stationnement de certains organismes publics qui vise à uniformiser le montant des amendes avec celui du Règlement sur la circulation et le stationnement. Il ajoute que les organismes concernés ont été informés de la modification.

5. Virage à droite sur la rue Bellefeuille direction ouest, à l'intersection avec la rue Saint-Roch

M. Dany Carpentier explique qu'en raison de difficultés vécues par les piétons pour traverser à cette intersection, une interdiction de virage sur feu rouge a été demandée par la population. Puisque Mme Sonia-Karine Larocque a expliqué la problématique d'établir une telle interdiction à cet endroit, notamment en raison du ralentissement occasionné jusque sur l'autoroute, il a plutôt été recommandé de revoir la synchronisation des feux de circulation de cette intersection en 2024, en même temps que les travaux prévus à l'intersection des cinq coins.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la synchronisation des feux de circulation à l'intersection entre les rues Bellefeuille et Saint-Roch, pour 2024, en même temps que les travaux prévus à l'intersection des cinq coins. Approuvé à l'unanimité.

6. Rencontre avec Kruger pour sécuriser le chemin de l'Île Saint-Quentin (ISQ)

Me Frédérik Malenfant résume l'historique du dossier impliquant M. Richard W. Dober, conseiller du district en question. L'objectif est de sécuriser le chemin de l'Île Saint-Quentin (ISQ), en partenariat avec la compagnie Kruger. Me Malenfant explique que Kruger propose de mener une campagne de sensibilisation envers leurs camionneurs et d'installer des panneaux de vitesse recommandée afin de sensibiliser tous les usagers de la route.

Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si la Ville compte modifier la limite de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de l'ISQ. Mme Larocque répond que ce secteur ne fait pas partie des secteurs qui ont été visés par M. Dober dans le cadre du projet pilote « vas-y mollo » et qu'aucune école n'est présente pour justifier une telle initiative.

Me Frédéric Malenfant projette ensuite un exemple de panneau de recommandation qui a été installé par Maskimo.

Mme Maryse Bellemare rappelle aux membres du comité que chaque augmentation de la limite de vitesse a un effet direct sur le schéma de couverture de risque.

Mme Sonia-Karine Larocque demande si le comité recommande qu'il soit demandé à Kruger de produire un tel panneau et de faire de la sensibilisation auprès de ses camionneurs.

M. Pierre Montreuil demande aux membres du comité de se positionner sur la recommandation.

Mme Pascale Alberne-Lahaie croit que l'opportunité de modifier la limite de vitesse à 30 km/h devrait être évaluée par la Ville plutôt que de seulement demander l'installation d'une limite de vitesse recommandée à Kruger. Pour cette raison, elle vote contre la recommandation.

Tous les autres membres du comité votent en faveur de la recommandation, qui est approuvée à la majorité des voix.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande qu'il soit demandé à Kruger d'installer un panneau de limite de vitesse recommandée à 35 km/h sur le chemin de l'ISQ et qu'elle sensibilise son personnel en ce sens. Approuvé à la majorité des voix.

7. **Canalisation des fossés et piste cyclable à Saint-Louis-de-France**

M. Benoit Plante projette une présentation PowerPoint sur la demande d'ajout d'un sentier cyclable et piétonnier sur la rue Saint-Alexis, dans le secteur Saint-Louis-de-France. M. Plante explique que les fossés sont très près du pavage existant sur cette rue et que son élargissement nécessiterait le remblai et la canalisation de ces fossés. En groupe de travail administratif, il a été discuté des implications financières d'un tel projet, et il a été conclu qu'une taxe d'amélioration locale de 16 000\$ par immeuble serait nécessaire pour financer les travaux dont le coût est estimé à 1 650 000\$.

Mme Geneviève Auclair, conseillère municipale du district en question, demande s'il est possible que des améliorations soient tout de même réalisées entre les rues Louis Alma Pépin et Caron. M. Benoit Plante répond qu'il serait possible de le faire à moindre coût, puisque les infrastructures sanitaires et pluviales n'auront pas à être revues. Un tel projet n'impliquerait aucune taxe d'amélioration locale. Mme Auclair ajoute qu'elle ira sonder les résidents de cette portion de la rue Saint-Alexis sur le remplacement du trottoir situé du côté nord par une bande cyclable, ce qui ferait réaliser des économies au projet, tout en améliorant la desserte pour les cyclistes. Elle informera M. Benoit Plante du résultat de cette démarche puisqu'une modification du projet sera alors requise.

Il est demandé une recommandation à savoir si le projet de piste cyclable sur la rue Saint-Alexis dans son ensemble, impliquant une canalisation des fossés et une taxe d'amélioration locale d'au moins 16 000\$ par immeuble, doit aller de l'avant, ou bien si le projet doit plutôt être restreint à une bande cyclable entre les rues Louis Alma Pépin et Caron, au coût sommairement estimé de 250 000\$.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande la réalisation d'une bande cyclable sur la rue Saint-Alexis, entre les rues Louis Alma Pépin et Caron, au coût approximatif de 250 000\$ en provenance du budget du projet. Approuvé à l'unanimité.

8. Circulation sur la rue des Puits à Pointe-du-Lac

Mme Sonia-Karine Larocque projette un PowerPoint concernant la demande d'une citoyenne résidant sur la rue des Puits, dans le secteur de Pointe-du-Lac. Le restaurant situé à l'intersection du chemin Sainte-Marguerite et de la rue des Puits est très populaire, et la clientèle se stationne en bordure de rue et même devant les entrées de cours des résidents. Une demande a donc été formulée pour interdire le stationnement en bordure de rue. Il serait possible d'installer de la signalisation temporaire pour l'été, puis de rendre l'interdiction de stationnement permanente pour l'avenir, d'un côté de la rue afin de permettre le passage des véhicules d'urgence.

Me François Belisle explique avoir reçu la demande de la résidente et ajoute également qu'en raison de la proximité du parc des Puits, il pourrait être pertinent de voir à aménager un stationnement sur cette rue. Il propose qu'un tel aménagement soit considéré. Me Belisle appuie la mise en place d'une signalisation temporaire avant de la rendre permanente.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'interdiction du stationnement en bordure d'un côté de la rue des Puits et l'installation de signalisation temporaire à cet effet, pour l'été. Approuvé à l'unanimité.

9. Suivi de dossiers

9.1 Calendriers concernant la remorque radar et le compteur de transport actif (suivi annuel)

Mme Sonia-Karine Larocque présente le calendrier du compteur de transport actif. Elle explique que des mesures seront prises aux escaliers de la 7^e avenue et Lajoie, Guilbert et Guérin-Lajoie, des Récollets et Jean-Talon et Monseigneur Brillant et Papineau. En ce qui concerne les pistes cyclables, les compteurs seront installés aux intersections des rues Perrault et Notre-Dame Est, des Chenaux et de la Caserne de pompier et du Fleuve et Raymond-Lasnier.

Mme Sonia-Karine Larocque présente ensuite le calendrier de la remorque radar pédagogique. Elle explique que les radars sont positionnés en fonction des requêtes de citoyens. Il y a un radar installé par district.

9.2 Rappel – prochaine séance

M. Pierre Montreuil rappelle aux membres du comité que la prochaine séance du comité aura lieu le 22 août.

Levée de la séance

La rencontre se termine à 10 h 26.



M. Pierre Montreuil
Président du Comité et conseiller municipal



M^e Pierre-Yves Brouillette, notaire
Juriste